



62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

28, 29 et 30 OCTOBRE 2021

REGLEMENT

Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Trophée Promotion Michelin
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Féminin
Coupe Peugeot 208 Rally Cup
Clio Trophy France Asphalte
Trophée IGOL
Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
Championnat Rallyes de la Ligue du Sport Automobile
Occitanie Méditerranée
Trophée Jean-Louis GOUR

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Adresse postale : B.P. 7 34690 FABREGUES

Adresse administrative : Résidence le Rimbaud Bat A
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault tient également à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribué efficacement à ce que le 62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES puisse avoir lieu :

| | |
|------------------------|---|
| Mr Jacques WITKOSKI | Préfet de l'Hérault |
| Mr Didier LAUGA | Préfet du Gard |
| Mme Carole DELGA | Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée |
| Mme Saadia TAMELIKECHT | Sous-préfète du Vigan |
| Mr Régis BOUAD | Président du Conseil Départemental du Gard |
| Mr Kléber MESQUIDA | Président du Conseil Départemental de l' Hérault |
| Mr Mickaël DELAFOSSE | Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier |
| Mr Alain BARBE | Président de la Communauté des Communes Grand Pic St Loup |
| Mr Régis BAYLE | Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais |
| Mr Michel FRATISSIER | Président de la C. des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises |
| Mr Gilles BERTHEZENE | Président de la C. des Communes Causses–Aigoual–Cévennes Terres Solidaires |
| Mr Fabien CRUVEILLER | Président de la Communauté des Communes Piémont Cévenol |
| Mr Olivier GAILLARD | Député du Gard |
| Mr Jean-Jacques PERONI | Commandant du Groupement de Gendarmerie du Vigan |
| Mr Nicolas DESCHAUX | Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) |
| Mr Samuel TEISSIER | Trésorier de la F.F.S.A. Président de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée |
| Mr Jacques REGIS | Président Délégué de la Ligue Occitanie Méditerranée |
| Mr Bernard DEMEZOIS | Vice Président de la FFSA Président de la Commission plénière du Championnat de France des Rallyes |
| Mr Rémi TOSELLO | Président Délégué de la F.F.S.A. – Président de la Commission des Rallyes VHC |

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes Traversées

Mesdames

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| Sylvie ARNAL | Maire de LE VIGAN |
| Geneviève CASTANIE | Maire de FONTANES |
| Françoise JUTTEAU | Maire de SAINT MARTIAL |
| Françoise MATHERON | Maire de St BAUZILLE DE MONTMEL |
| Martine VOLLE-WILD | Maire d'AVEZE |

Messieurs

| | |
|-----------------------|------------------------------------|
| Régis BAYLE | Maire d'ARRIGAS |
| Bruno BELTOISE | Maire de ST LAURENT LE MINIER |
| Régis BOURELLY | Maire de SAINT ANDRE DE VALBORGNE |
| Patrick DARLOT | Maire de SAINT BRESSON |
| Alain DURAND | Maire de BREAU-MARS |
| Michel FRATISSIER | Maire de GANGES |
| Jean-Pierre GABEL | Maire d'ARPHY |
| Joël GAUTHIER | Maire de VAL d'AIGOUAL |
| Jean-Louis LAGARDE | Maire de LA CADIÈRE |
| Jérôme LOPEZ | Maire de SAINT MATHIEU DE TREVIERS |
| Bruno MONTET | Maire d'AULAS |
| Bernard MOUNIER | Maire de LES PLANTIERS |
| Bruno OLIVIERI | Maire de SAINT HIPPOLYTE DU FORT |
| Gislain PAILLER | Maire de SUMENE |
| Laurent PONS | Maire de VISSEC |
| Thierry REDON | Maire de MONDARDIER |
| Jean-Claude RODRIGUEZ | Maire de BRISSAC |
| Bernard SANDRE | Maire de ROQUEDUR |
| Denis TOUREILLE | Maire de POMMIERS |
| Marc WELLER | Maire de BLANDAS |

| | |
|----------------------------|--|
| Mr Christian ASSAF | Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole Délégué à la Politique Sportive |
| Mr Emmanuel PUECH | Délégué aux Sports - Communauté de Communes du Pays Viganais |
| Mme Sylvie PAVLISTA | 1 ^{ère} Adjointe Ville LE VIGAN |
| Mr Stéphan BERTO | Conseiller Municipal de SAINT HIPOLYTE DU FORT - Déléguée aux Sports |
| Mr Benoît GRELLET | Proviseur du Lycée Pierre Mendès France – MONTPELLIER |
| Mme Elisabeth LE-TOLGUENEC | Gestionnaire – Adjoint Agent Comptable Lycée Pierre Mendès France – MONTPELLIER |
| Mr Fabien LOPEZ | Directeur du Circuit de KARTIX |
| Mr Georges ELNECAVE | Responsable du Service Police Municipale – Ville de MONTPELLIER |
| Mr Francis FOURRES | Directeur Adjoint des Sports Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée |
| Mme Christel CELIE | Directrice des Sports Montpellier – Méditerranée – Métropole |
| Mme Geneviève CHABBERT | Directrice des Sports – Ville de MONTPELLIER |
| Mr Alexandre MARTY | Service des Sports – Ville de MONTPELLIER |
| Mme Anne-Marie AMOROS | Directrice d'Agence France Bleu Hérault |
| Mr Nicolas VARENNE | Directeur d'Agence France Bleu Gard - Lozère |
| Mr Richard THIERY | Directeur General GT2 I |

S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT

paraîtront sur le site internet officiel : www.asa-herault.com

- **Le présent règlement**
- **Le bulletin d'engagement**
- **La Fiche d'assistance**
- **La Fiche Reconnaissance**
- **La Fiche Ouvreurs**
- **La Demande pour la Base d'Essai**
- **La liste des engagés**
- **Les confirmations d'engagements**
- **Les Listes numérotées**
- **Les horaires de convocations**
- **Les classements**

• SECRETARIAT du RALLYE**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT****Adresse Postale Obligatoire pour tous envois de courriers : BP 7- 34690 – FABREGUES**

Adresse Géographique : Le Rimbaud Bt A 57, ave Louis Ravas – 34080 - MONTPELLIER

Tél. : 04.67.61.00.99. - asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com**• MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK– VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES -****REMISE du MODULE DE GEO LOCALISATION – OPERATIONS PROMOTIONNELLES****KARTIX PARC**

Les Peras des Caizergues

34190 - BRISSAC

Tél. : 04 .67.73.75.00. -- Fax: 04.67.47.64.91. - e-mail: kartix@kartix-parc.com**• BASE d'ESSAI**

Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieu de Tréviers et Sommières).

• ACCUEIL OFFICIELS – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES (pièces manquantes)– VERIFICATIONS TECHNIQUES – REMISE DU BRIEFING ECRIT et AUTRES DOCUMENTS – ACCUEIL PRESSE ET ACCREDITATIONS - TIRAGE AU SORT TROPHEE MICHELIN**LYCEE POLYTECHNIQUE PIERRE MENDES FRANCE**

380, rue du Mas de Brousse

34000 – MONTPELLIER

• ACCUEIL COMMISSAIRES**VILLAGE de VACANCES LA POMMERAIE**

9, avenue Sergent Triaire

30120 – LE VIGAN

• P.C. RALLYE - INFORMATIQUE/CLASSEMENTS**- HALLE DES SPORTS ST HIPPOLYTE DU FORT****(Jeudi 28 – Vendredi 29 – Samedi 30 Octobre 2021)**

Boulevard du Temple

30170 – SAINT HIPPOLYTE DU FORT

- HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT**(Samedi 30 Octobre 2021 à partir de 19 H 00)**

105 Place Georges Frêche – Parvis Mairie de Montpellier

34000 - MONTPELLIER

• SALLES DE PRESSE**- HALLE DES SPORTS ST HIPPOLYTE DU FORT****(Jeudi 28 – Vendredi 29 – Samedi 30 Octobre 2021)**

Boulevard du Temple

30170 – SAINT HIPPOLYTE DU FORT

-SALLE de PRESSE ANNEXE (à partir du Samedi 30 Octobre 2021, après-midi)**HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT**

105 Place Georges Frêche – Parvis Mairie de Montpellier

34000 - MONTPELLIER

• CONFERENCE DE PRESSE – PRESENTATION des EQUIPAGES et SCEANCE de DEDICACES

Salle des Rencontres – Mairie de Montpellier

1, Place Georges Frêche

34000 – MONTPELLIER

• PARC FERMEE de DEPART & PARC FERME D'ARRIVEE FINALE**Site de RICHTER**

Parkings, Avenue Raymond Dugrand

34000 - MONTPELLIER

• **PODIUM DEPART et ARRIVEE - REMISE des PRIX – VILLAGE PARTENAIRES**

Place Georges Frêche – Parvis Mairie de MONTPELLIER
34000 – MONTPELLIER

• **REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

1^{ère} Reunion : LYCEE PIERRE MENDES FRANCE - MONTPELLIER
2^{ème} Réunion : P.C. ST HIPPOLYTE DU FORT
Réunion finale : HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT

• **PARC FERMEE de FIN de 1^{ère} ETAPE – PARC DEPART 2^{ème} ETAPE – PARC DE REGROUPEMENT 1 & 2**

Parking du Pradet

Boulevard du Temple
30170 – SAINT HIPPOLYTE DU FORT

• **PARC DE REGROUPEMENT 3 / RECLASSEMENT**

Parking CC Grand Pic St Loup
34270 – SAINT MATHIEU DE TREVIERIS

• **PARC D'ASSISTANCE (avec ZONE de RAVITAILLEMENT)**

Parkings Centre Ville & Parkings Village de Vacances La Pommeraie
30120 – LE VIGAN

• **AUTRES ZONES DE RAVITAILLEMENT**

-Zone de ravitaillement élargie :

Kartix Park, commune de Brissac

- Pompes à essence autorisées :

SUPER U : 30170 – ST HIPPOLYTE DU FORT - 34190 – GANGES - 30120 – LE VIGAN

INTERMARCHE : Le Samedi 30 Octobre 2021 uniquement - sortie du Vigan pré-rond point du Coudoulous
30120 – MOLIERE-CAVAILLAC.

• **PARCS REMORQUES OBLIGATOIRES**

-VILLAGE DE VACANCES LA POMMERAIE ou **CAMPING DU PONT VIEUX**

9, avenue Sergent Triaire – **Le Pont Vieux**
30120 – LE VIGAN – **30120 - AVEZE**

-PARKING PIREE

Avenue du Pirée
34000 - MONTPELLIER

• **TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIEL**

-LYCEE POLYTECHNIQUE PIERRE MENDES FRANCE MONTPELLIER (Jeudi 28 Octobre 2021 : 16h à 24h)

-P.C. du Rallye – ST HIPPOLYTE DU FORT

(Du vendredi 29 Octobre 2021, 15h au Samedi 30 Octobre 2021 jusqu'à 17 H)

-Podium - Place Georges Frêche Parvis Mairie de MONTPELLIER

(Vendredi 29 Octobre 2021 de 8h à 15h et Samedi 30 Octobre 2021 de 17h à 23h)

Des panneaux ou écrans d'informations seront en place :

Au Parc Assistance, Structure FFSA Le Vigan – St Hippolyte du Fort – A la Mairie de Ganges (VHC/VHRS)

De plus l'organisation met en place un tableau d'affichage officiel numérique via la société Patrick Soft. Tous les documents officiels y seront consultables en temps réel. L'ensemble des équipages sera informé par SMS des temps et de toutes informations utiles.

• **VERIFICATIONS FINALES**

LYCEE POLYTECHNIQUE PIERRE MENDES FRANCE, MONTPELLIER
380, rue du Mas de Brousse
34000 – MONTPELLIER

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage).

PRELIMINAIRES RALLYE

| | | |
|---------------------------------|-------|--|
| Lundi 23 Août 2021 | 12h00 | Parution du règlement, et ouverture des Engagements www.asa-herault.com |
| Lundi 11 Octobre 2021 | 00h00 | Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au Championnat de France et/ou au Trophée Michelin |
| Lundi 18 Octobre 2021 | 24h00 | Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi) |
| Vendredi 22 Octobre 2021 | 15h00 | Publication de la liste numérotée des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques. sur www.asa-herault.com |

RECONNAISSANCES

| | | |
|---------------------------------|-------------|---|
| Vendredi 22 Octobre 2021 | 17h00-20h00 | Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc - Vérifications administratives obligatoires - Remise du module De géo-localisation |
| Samedi 23 Octobre 2021 | 07h30-11h00 | Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc – Vérifications administratives obligatoires – Remise du module De géo-localisation |
| | 08h00-20h00 | Reconnaitances 1 ^{ère} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances |
| Dimanche 24 Octobre 2021 | 07h30-12h00 | Reconnaitances 1 ^{ère} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances» |
| Mardi 26 Octobre 2021 | 17h00-20h00 | Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc Vérifications administratives obligatoires - Remise du module de géo-localisation |
| Mercredi 27 Octobre 2021 | 07h30-11h00 | Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc Vérifications administratives obligatoires - Remise du module de géo-localisation |
| | 08h00-20h00 | Reconnaitances 2 ^{ème} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances» |
| Jeudi 28 Octobre 2021 | 07h30-12h00 | Reconnaitances 2 ^{ème} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances» |
| Vendredi 29 Octobre 2021 | 09h30-12h30 | CP Reconnaitance « Circuit de Kartix Parc » (ES 10) avec la voiture de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ Montpellier et Assistance A, Le Vigan |

BASE D’ESSAI

| | | |
|------------------------------|-------------|---|
| Jeudi 28 Octobre 2021 | 13h00-17h00 | Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel Cf. Art. 7.5.20p |
|------------------------------|-------------|---|

DEROULEMENT DU RALLYE

| | | |
|---------------------------------|-------------|--|
| Mercredi 27 Octobre 2021 | 15h00 | Ouverture du Parc Assistance – Le Vigan Pour les structures : Michelin, Teams CFR, Peugeot 208 Rallye Cup- Clio Trophy France Renault |
| Jeudi 28 Octobre 2021 | 08h00 | Ouverture du Parc Assistance – Le Vigan Pour les autres structures |
| Jeudi 28 Octobre 2021 | 16h00-22h30 | Vérifications administratives complémentaires (selon heure de Convocation aux vérifications techniques et uniquement pour les documents manquants (cf. www.asa-herault.com) et remise du briefing écrit et autres documents - Lycée Polytechnique Mendès France Montpellier (LPMF) |
| | 16h00-23h00 | Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation. (cf. www.asa-herault.com) - LPMF Montpellier |
| | 16h00-23h00 | Pesée libre des voitures |
| | 17h00-23h30 | Mise en Parc Fermé à l'issue des vérifications techniques Parkings avenue Raymond Dugrand - Site Richter Montpellier |
| | 18h30 | Conférence de presse – Suivi du Tirage au Sort du Trophée Michelin (19h15) Salle des Rencontres Mairie de Montpellier |
| | 20h00 | Briefing des Véhicules d'Encadrement – Lycée PMF - Montpellier |
| | 22h00 | 1 ^{ère} Réunion Collège des Commissaires Sportifs Lycée PMF Montpellier |
| Vendredi 29 Octobre 2021 | 00h30 | Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape – Site Richter & Podium Départ Parvis Georges Frêche – Mairie de Montpellier |
| | 08h00 | Briefing de la Direction de Course – P.C. Rallye – St Hippolyte du Fort |
| | 08H00 | Briefing des chronométrateurs par la société PatrickSoft PC St Hippo |
| | 09H00 | Départ 1ère Etape – Site Richter – Podium Départ - Montpellier |
| | 20h23 | Arrivée 1ère Etape – Parking du Pradet – St Hippolyte du Fort |
| | 23h00 | 2 ^{ème} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C. Rallye St Hippolyte du Fort |
| Samedi 30 Octobre 2021 | 00h30 | Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} Etape et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape – Rallye St Hippolyte du Fort |
| | 05h40 | Publication du Classement partiel de la 1 ^{ère} Etape Pénalisations comprises |
| | 06h40 | Départ 2ème Etape - Parking du Pradet – St Hippolyte du Fort |
| | 19h00 | Arrivée 2ème Etape (CH 13C) – Podium Pce G. Frêche – Remise des prix – Parc Fermé Arrivée Site Richter, Montpellier |
| | 20h30 | 3 ^{ème} Reunion du Collège des Commissaires Sportifs - HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT Vérifications Finales LPMF – Montpellier Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 13 C. |

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 28 Octobre au 30 Octobre 2021, en qualité d'organisateur administratif et technique, et avec le concours de la REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANNE, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT DU GARD, des COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-CEVENNES-TERRES SOLIDAIRES, GRAND PIC ST LOUP et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, et de toutes les communes traversées, un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC comptant pour le Championnat de France des Rallyes VHC, le :

12^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le **15 / 07 / 2021** et enregistré sous le numéro **R11/2021**. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation **N°462 en date du 28 / 07 / 2021**.

Comite d'Organisation

Président : Alain SZAFARCYK

Membres : F. ARBOUX, P. ASTIE, G. BASCOUL, M. BASCOUL, C. BELCHI, P. BERGEAULT, J-L. BESNARD, B. BETRANCOURT, J. BOISSIER, G. BONNAFOUS, J. BONNIOL, J-L BORDONADO, F. CABAS, P.CAUVY, S. CHALEMONT, R. CLOS, T. G. DAGAND, C. FINA, J. FURET, P. GAZAN, S. GIRGENTI, R. GOT, A. JOFFRE, M. LACRUZ, A. LANCRY, M. LANCRY, M. LAUSSEL, J. MARAINE, F. MICALET, B. MIERMONT, S.MONTET-CAZES, P. NAVARRO, J.L. NEGRE, J. NORTES, F. PELADAN, F. POLLANO, I. PRISTCHEPA, P. RASPAUD, M. ROMIEU, P. RONGIER, C. SIDOBRE, A. SOUVEYRAS, B. TREMOULET.

Permanence – Secrétariat du Rallye

Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 – FABREGUES

Adresse Géographique : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas

34080 – MONTPELLIER - Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com.

1.1p – OFFICIELS**Structure F.F.S.A. Championnat de France**

| | | |
|---|------------------|-------------|
| Président de la Commission | Bernard DEMEZOIS | 1985-04/12 |
| Coordinateur Championnat de France | Philippe SOULET | 42239-04/14 |
| Chargé de Mission CFR | Anne BERNARD | 41618-14/38 |
| Speaker FFSA | Philippe SOING | 6307-15/02 |
| Rédacteur Réseaux Sociaux FFSA | Mathieu ANNE | |

Observateur F.F.S.A.

Jean-Michel PROUST 3537-15/01

Collège des Commissaires Sportifs

| | | |
|------------------|----------------|-------------|
| Président | Gilbert GIRAUD | 4864-07/01 |
| Membres | Hervé BESSON | 15182-05/09 |
| | Jacques PAOLI | 2692-08/05 |
| | Fabien ZYCH | 4626-08/05 |

Secrétaire**Commissaire Sportif à disposition de l'Organisateur**

Claude MARY 1622-08/05

Direction de Course

| | | |
|---|---------------------|--------------|
| Directeur de Course | Patrick BOUTEILLER | 128253-08/11 |
| Directeur de Course Adjoint | Nicole BONNET | 7422-09/01 |
| Directeur de Course Chargé Rallye Nouveau Départ | Nicole BONNET | 7422-09/01 |
| Adjoints à la Direction de Course | Nathalie CHANTAGREL | 9549-08/01 |
| | Sylvie ZYCH | 3416-08/05 |
| | X | X |

Secrétaire P.C.

Guy BASCOUL 149758-08/08

| | | | |
|--|-------------|---------------------|--------------|
| <u>Secrétaire de meeting</u> | | Michèle BASCOUL | 149759-08/08 |
| Directeurs de Course Délégués Base Essais | | Carmen BELCHI | 8747-08/04 |
| Directeurs de Course Délégués ES | | Carmen BELCHI | 8747-08/04 |
| | | Marc CIER | 2942-07/06 |
| | | Serge FREVILLE | 27121-07/03 |
| | | Christian COULET | 3650-07/12 |
| Directeurs de Course Adjoints Délégués Inter Sécurité ES | | Guillaume FAYET | 162390-09/04 |
| | | Sylvie MONTET-CAZES | 205244-08/04 |
| | | Jean-Luc DEVRIESE | 37766-08/16 |
| | | X | X |
| Directeurs de Course Adjoints Délégués Parcs | | | |
| Vérifications Adm. Compl. & Tech. (LPMF) | | Serge FREVILLE | 27121-07/03 |
| Parc Fermé de Départ & Arrivée finale Site Richter Montpellier | | Thierry HERITIER | 1713-05/15 |
| Parc de Regroupement 1 et Parc fermé Fin 1 ^{ère} Etape St Hippolyte du Fort | | Serge FREVILLE | 27121-07/03 |
| Parc de Départ 2 ^{ème} Etape et Parc de Regroupement 2 St Hippolyte du Fort | | Thierry HERITIER | 1713-05/15 |
| Parc de Regroupement 3 – Repositionnement St Mathieu de Trévières | | Thierry GRAUBY | 163786-08/11 |
| Parc Assitance Le Vigan | | Marc HABOUZIT | 7145-16/10 |
| Directeur de Course Adjoint Délégué BBR | | Robert GALLI | 9206-07/45 |
| | | Cédric VALENTIN | 190616-08/05 |
| Directeurs de Course Adjoints Délégués Sécurité Véhicule 00A | | Pascal BATTE | 28230-08/05 |
| | | Valérie DIEBOLT | 12431-01/14 |
| <u>Commissaires Techniques</u> | | | |
| Responsable Délégué Technique FFSA | | Christian BONIN | 1188-03/18 |
| Délégué Technique Adjoint FFSA | | Laurent QUERRY | 212893-04/12 |
| Délégué Technique Rallye Nouveau Départ | | Christian BONIN | 1188-03/18 |
| Délégué Technique Peugeot 208 RC | | Hervé HENO | 5200-11/10 |
| Délégué Technique Clio Trophy France Renault | | Sylvain ALANORE | 178673-14/11 |
| Membres | | Jean-Pierre ROLLAND | 2694-08/05 |
| | | Cédric GINIER | 28482-08/05 |
| | | Jean-Claude MARTY | 32003-08/06 |
| | | Jean-Marc PETINGER | 236553-09/14 |
| | | Sébastien BOUSQUET | 243494-08/09 |
| Délégué Technique Base Essais | | Michel MOLINES | 9502-08/01 |
| <u>Chargés des Relations avec les Concurrents</u> | | | |
| | | Emilie TRAMONT | 179234-05/15 |
| | | Jean-Marc SEGOUIN | 3352-15/11 |
| | | Valérie GINIER | 174698-08/05 |
| | | Françoise FREVILLE | 111134-04/14 |
| <u>Chargées de la vérification des carnets de bord</u> | | | |
| | Responsable | Françoise FREVILLE | 111134-04/14 |
| | | Valérie GINIER | 174698-08/05 |
| <u>Chargées du Contrôle des publicités</u> | | | |
| | Responsable | Françoise FREVILLE | 111134-04/14 |
| | | Valérie GINIER | 174698-08/05 |
| <u>Juges de fait</u> | | | |
| | | Gérard FOURNIER | 131394-09/09 |
| | | Serge PAILLE | 3335-07/25 |
| | | Alain DESSENS | 19459-08/16 |
| | | Jean-Marie LIGNON | 307439-09/09 |

| | | |
|---|--|---|
| <u>Officiel chargé des Sessions de Reconnaissances</u> | Carmen BELCHI Sylvie MONTET-CAZES | 8747-08/04 205244-08/04 |
| <u>Médecin Chef</u> | ADAMU 30 | |
| <u>Gestion Opérationnelle des Moyens de Secours</u> | Jacques BOISSIER ASSM 30/34 | 37028-08/05 |
| <u>Informatique / classements</u> | Patrick SOFT | |
| <u>Géo localisation</u> | VDS Racing | |
| <u>Liaisons radios J.V.E. Radio Communication</u> | Avec Laurent LEYNAUD Didier ALIBERT | |
| <u>Responsable Général Equipes Implantation E.S. & Balisage</u> Responsable Implantation E.S.Secteur Est Responsable Implantation E.S Secteur Ouest Responsable Implantation E.S Cadière et Base d'Essais | Fabrice POLLANO Michel THOUVENIN Franck MICALET X | 134623-08/04 50907-10/21 166321-08/04 |
| <u>Véhicules d'Encadrements autres que ceux listés ci-dessus</u> ORGA 3 (Vérif. Fonctionnement Valide Chrono PatrickSoft) | Christelle BRAND Maryse LAUSSEL | 219138-08/04 |
| ORGA 2 (Vérif. Radio/Tél.) | Gilbert DAGAND Serge GIRGENTI | 31438-08/04 2119-08/04 |
| ORGA 1 (Matériel/Gestion Commissaires E.S.) | José NORTES Paulette CAUVY | 8759-08/04 8750-08/04 |
| Autorités | Ivan PRISTCHEPA José-Luis BORDONADO | 205325-08/04 160447-10/01 |
| SECU 1 | Fabien PELADAN Fabrice POLLANO | 37968-08/04 134623-08/04 |
| SECU 2 – Gestion CSP | Bernard TREMOULET Bertrand MIERMONT | 203932-08/04 |
| Représentant du C.O. auprès de l'Observateur (Chauffeur) | Robert CLOS | 6055-08/04 |
| INFO/SONO FFSA | Michel BATHELOT | 27154-05/01 |
| DAMIER | Claude SIDOBRE Léa SIDOBRE | 41834-08/04 234373-08/04 |
| <u>Engagements et Vérifications Administratives</u> Gestion des engagements Adjointes Gestion des engagements | Maryse LAUSSEL Paulette CAUVY Franck CABAS | 219138-08/04 8750-08/04 211301-08/04 |
| <u>Presse</u> Responsable des Relations avec la Presse | Jacques FURET | 2489-08/12 |
| Gestion Site Internet ASAH | Pierre GAZAN | 26891-08/04 |
| Speakers ASA Hérault | Frédéric LOMBARD Pierre BARRE | 56718-05/99 306439-08/08 |
| <u>Chargés des Relations avec les Officiels</u> <u>Accueil des Officiels - Lycée PMF</u> | Michèle BASCOUL Michèle BASCOUL Guy BASCOUL Antonia DURAND Evelyne ROLLAND | 149759-08/08 149759-08/08 149758-08/08 203308-08/09 16695-08/05 |

| | | | |
|--|------|---------------------------------------|------------------------------|
| <u>Chargée des Relations avec les Commissaires</u> | | Carmen BELCHI | 8750-08/04 |
| <u>Hébergement / Restauration</u> | | Jean Louis NEGRE | 3410-08/04 |
| <u>Opérations promotionnelles</u> | | Pierre RONGIER Franck CABAS | 307010-08/04 211301-08/04 |
| <u>Responsable Matériel</u> | | José NORTES | 8759-08/04 |
| <u>Responsable des véhicules d'encadrements</u> | | Gilbert DAGAND José-Luis BORDONADO | 31438-08/04 160447-10/01 |
| <u>Responsable Site de Montpellier</u> | | Pierre GAZAN | 26891-08/04 |
| <u>Responsable Remises des Prix</u> | | Jean-Louis NEGRE | 3410-08/04 |
| <u>Podium & Mise en place Publicités</u> | | Guy BONNAFOUS | 40172-08/04 |
| <u>Responsables site Lycée Pierre Mendes-France</u> | | Joël MARAINE José NORTES | 2717-08/04 8759-08/04 |
| <u>Responsable site Le Vigan</u> | | André JOFFRE | 195118-08/03 |
| <u>Responsable Mise en Place et Gestion Parc de Regroupement et Parc Fermé St Hippolyte du Fort</u> | | Thierry LEFOLL | 58387-09/09 |
| | avec | Gérard DURAND | 13816-08/09 |
| <u>Responsable Mise en Place et Gestion du Parc Regroupement/Reclassement St Mathieu de Trévières</u> | | Thierry LEFOLL | 58387-09/09 |
| | avec | Gérard DURAND | 13816-08/09 |
| <u>Responsable site de Ganges</u> | | Joël MARAINE | 2717-08/04 |
| <u>Responsables site de Kartix</u> | | | |
| Organisation- Logistique | | Patrice RASPAUD | 47239-08/04 |
| Opérations Promotionnelles/Gestion VIP | | Pierre RONGIER | 307010-08/04 |

Tous les officiels licenciés nommés dans ce règlement particulier ainsi que les commissaires de route listés dans le dossier Organisation sont juges de fait à l'exclusion des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

Le 62^{ème} Critérium des Cévennes compte :

1^{er} Etape

- ES 1/4 7 postes inter 1 commissaire par poste minimum 2 ambulances 1 désincarcérateur
- ES 2/5 11 postes inter 1 commissaire par poste minimum 2 ambulances 1 désincarcérateur
- ES 3/6 9 postes inter 1 commissaire par poste minimum 2 ambulances 1 désincarcérateur

2^{ème} Etape

- ES 7/11 6 postes inter 1 commissaire par poste minimum 2 ambulances 1 désincarcérateur
- ES 8/12 16 postes inter 1 commissaire par poste minimum 3 ambulances 2 désincarcérateur
- ES 9/13 7 postes inter 1 commissaire par poste minimum
- ES 10 Pas de poste Inter commissaires

1.2p ELIGIBILITE

Le 62^{ème} Critérium des Cévennes compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes
- Le Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- Le Championnat de France des Rallyes Team,
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Coupe Peugeot 208 Rally Cup

| | | | |
|------------------------------|--|--------------------|--------------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 11/23 |
|------------------------------|--|--------------------|--------------|

- Clio Trophy France Asphalte
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Le Trophée IGOL
- La Coupe de France des Rallyes 2021, coefficient 4
- Le Championnat Rallye 2021 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le Trophée Jean-Louis GOUR.

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site www.asa-herault.com pour confirmation de leur engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, qui se dérouleront le Jeudi 28 Octobre 2021 de 16 H à 23 H 00. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1p Les vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du road-book Jour 1 des sessions 1 & 2 des reconnaissances :

- Vendredi 22 Octobre 2021 de 17 h 00 à 20 h & Samedi 23 Octobre 2021 de 7 h 30 à 11 h 00
- Mardi 26 Octobre 2021 de 17 h 00 à 20 h & Mercredi 27 Octobre 2021 de 7 h 30 à 11 h 00

Lors de ces vérifications, l'équipage **au complet** devra **obligatoirement** présenter :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours pour chaque membre de l'équipage
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, divers autres documents ainsi qu'un module de géolocalisation.

1.3.3p Les vérifications administratives complémentaires (uniquement réservées à la vérifications du permis de conduire et des documents manquants) et les vérifications techniques auront lieu au Lycée des Métiers PIERRE MENDES France suivant l'heure de convocation précisée sur le site www.asa-herault.com.

A l'issue des vérifications techniques, les concurrents se rendront au Parc Fermé de départ, Avenue Raymond Dugrand, Site de Richter, Montpellier.

1.3.12p Les vérifications techniques finales seront effectuées le Samedi 30 octobre 2021, immédiatement après l'arrivée dans les locaux du Lycée Polytechnique PIERRE MENDES FRANCE.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € T.T.C.**

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2021

IMPORTANT :

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants au Rallye. Ils ne sont pas couverts par l'assurance R.C. de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P – CONCURENENTS & PILOTES

3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5.p Toute personne qui désire participer au 62ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye(cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 18 Octobre 2021, minuit :**

Adresse Postale Obligatoire pour tous envoi de courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 – FABREGUES
Adresse Aministrative : ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577,ave. Louis Ravas – 34080-MONTPPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches assistance, reconnaissances et ouvriers sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault www.asa-herault.com et si possible remplis en ligne avant impression.

Les concurrents inscrits aux CF / Trophée Michelin ou à une coupe marque bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **Lundi 11 Octobre 2021 minuit.**

| | | | |
|-----------------------|--|-------------|-------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62 ^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 12/23 |
|-----------------------|--|-------------|-------|

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote. **En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :**

- un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.

-un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances (Cf Art. 6P).

-un formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés

3.1.10p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximum des engagés est fixé à **165** voitures. Au delà, une liste d'attente pourra être établie en complément de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le 12^{ème} Critérium des Cévennes VHC (**35** voitures admises), soit 200 voitures sur l'ensemble des 3 rallyes).

3.1.11p DROIT D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux : **1050 € + 50 € pour le module de géo localisation.**

- Coupes de Marque : **1050 € + 50 € pour le module de géo localisation.**

- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés dans la Ligue Régionale Occitanie Méditerranée (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin*) : **900€ + 50€ pour le module de géo localisation.**

- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à ASA Hérault (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : **850€ + 50€ pour le module de géo localisation.** De plus, leur sera offert un **bon d'achat de 100€** à valoir sur le catalogue 2021 GT2I.

(*) Aux équipages (pilotes et copilotes) licenciés dans la Ligue Régionale Occitanie Méditerranée engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin, un **bon d'achat de 100€** à valoir sur le catalogue 2021 GT2I leur sera offert.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de la publicité facultative est constatée au cours du rallye.

GEOLOCALISATION

Il sera fourni par l'organisateur un module de géolocalisation reconnu par la F.F.S.A.

Le module de géo localisation est obligatoire dès les reconnaissances. Une caution de **300 euros** sera demandée à chaque concurrent à l'ordre du fournisseur VDS Racing.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement du système de géolocalisation et de sa fixation.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones blanches non couvertes.

3.1.12p

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et pour les concurrents étrangers d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Les chèques ne seront mis en paiement qu'après les vérifications administratives obligatoires.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue du Professeur Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A

34080 – MONTPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

| | | | |
|------------------------------|--|--------------------|--------------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 13/23 |
|------------------------------|--|--------------------|--------------|

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement. De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au Rallye et à les assumer. Ils certifient en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce Rallye conformes à la réglementation générale des rallyes et C.F.R. 2021.

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée ou mail.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye le Jeudi 21 Octobre 2021.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Jeudi 28 Octobre 2021.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 28 Octobre 2021.

3.2p EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2021

3.2.9p

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book, et délimitées par des panneaux spécifiques.

3.2.10p

Tous les concurrents, pilotes, copilotes, et ouvreurs devront obligatoirement être en possession et titulaires, (**avoir sur eux pendant toute la durée du rallye**) de leurs licences valables pour l'année en cours ainsi que leurs permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3.1p ORDRE DE DEPARTS

Conforme au Règlement Standard et au Règlement du Championnat de France des Rallyes

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- les R5 des pilotes inscrits au CFR et/ou au Classement Promotion, les WRC, les R5 hors Championnat
- les pilotes prioritaires (FIA et FFSA) ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées
- les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1^{er} avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Le 62^{ème} Critérium des Cévennes partira après la dernière voiture du 12^{ème} Critérium des Cévennes VHC Championnat de France des Rallyes VHC .

| | | | |
|-----------------------|--|-------------|-------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62 ^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 14/23 |
|-----------------------|--|-------------|-------|

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière E.S. courue de la 1^{ère} Etape, hors pénalités, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

3.3.3p REPOSITIONNEMENT

A l'issue de chaque étape ou section et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner les pilotes en ce qui concerne leur ordre de départ dans l'étape ou la section suivante (toujours derrière l'ensemble des pilotes prioritaires F.I.A. et F.F.S.A régulièrement classés.

ARTICLE 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES

Celles en conformité au règlement standard et C.F.R. des rallyes FFSA 2021

4.2p PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes .et règlement du Championnat de France des rallyes.

4.3p ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du C.F.R. 2021

4.3.2 p PARC D'ASSISTANCE

Les différents sites du Parc d'Assistance à Le Vigan seront accessibles dès :

- **le Mercredi 27 Octobre 2021 à partir de 15 H 00 pour les structures : Michelin, Peugeot 208 Rallye Cup – Clio Trophy France Asphalte**
- **Jeudi 28 Octobre 2021 à partir de 08 H 00 pour toutes les autres structures d'assistance**

L'entrée dans le parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisés dans un document distribué à l'occasion de la remise des Road - Books. Une plaque d'assistance sera fournie à chaque équipage.

Des plaques d'assistance supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve de respecter la surface autorisée pour le stationnement de chaque équipage ou team à l'intérieur du parc d'assistance, aux tarifs suivants : plaque supplémentaire : **180€ TTC** (4 maximum).

Important :Un autocollant pare-brise « Navette Parc Assistance » (un par concurrent, distribué au moment des vérifications administratives) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement des différentes places du Parc d Assistance..

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitent se regrouper.

La surface attribuée à un Team CFR dans le parc d'assistance est de 200 m² pour 3 voitures + 60 m² pour voiture supplémentaire.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 9.60€ TTC le m², à régler au plus tard au moment des vérifications obligatoires.

Les structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 29 Octobre 2021 à 11 H

Seul le catering destiné aux équipes est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'avec l'accord de l'organisation.

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques sont à votre disposition : Village de Vacances La Pommeraie 30120 – LE VIGAN ou Camping du Pont Vieux 30120 – AVEZE et Parking le Pirée avenue du Pirée 34000 - MONTPELLIER

4.3.3 p ZONES DE RAVITAILLEMENT

-Par mesure dérogatoire, les ravitaillements en carburant sont autorisés dans l'ensemble du Parc d'assistance de Le Vigan. **Dans ce parc, il est vivement conseillé que les mécanos manipulant les bidons de carburant soient équipés de combinaison et de gants ignifugés.**

-Une zone de ravitaillement éloignée est également prévue à Kartix Park, commune de Brissac.

Dans cette zone de ravitaillement, toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture. L'accès à cette zone ne sera autorisé qu'à deux membres de chaque team porteurs d'un badge spécifique *Ravitaillement* et au minimum **d'une combinaison type mécano (combinaison et gants ignifugés vivement recommandés)**. Ces badges seront distribués lors des vérifications administratives. Les bidons contenant le carburant devront être obligatoirement en fer (jerrican en plastique interdit).

-Pour les concurrents utilisant du carburant de commerce, le ravitaillement sera autorisé aux stations services **SUPER U** de St Hippolyte du Fort, de Ganges et Le Vigan et **INTERMARCHE** sortie du Vigan pré-rond point du Coudoulous 30120 – MOLIERE-CAVAILLAC (situées sur le parcours et indiquées sur le road-book comme « station autorisée »).

Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à ces pompes.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance ou entre parc assistance et arrivée finale sera :

| | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------|----|----------|------|------------------------------|
| Entre Assistance A et Assistance B | (E.S. 1, 2 ,3) | de | 156.2 km | dont | 44.9 km d'épreuves spéciales |
| Entre Assistance B et Assistance C | (E.S. 4, 5, 6) | de | 153.2 km | dont | 44.9 km d'épreuves spéciales |
| Entre Assistance C et Assistance D | (E.S. 7, 8, 9, 10) | de | 186.6 km | dont | 52.8 km d'épreuves spéciales |
| Entre Assistance D et Arrivée finale | (E.S. 11, 12, 13) | de | 196.4 km | dont | 51.4 km d'épreuves spéciales |

4.3.2.4p PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des différents parking d'assistance).

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 Euros.

Le comité d'organisation vous remercie pour votre compréhension envers les commissaires présents pour que le rallye se dérouler dans le respect d'autrui et de la réglementation

4.7p EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect avant le départ : mise en conformité.

1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et du C.F.R. 2021

| | | | |
|-----------------------|--|-------------|-------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62 ^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 16/23 |
|-----------------------|--|-------------|-------|

5.1p IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (Décret N°2012-312 du 05/03/2012 qui modifie l'Article R411-29 du Code de la route et arrêtés du 14 Mars 2012 et du 28 Mars 2012) et au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Le numéro d'identification sera attribué par l'organisateur en même temps que numéro de course. **Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.**

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'Art. R322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées soit occultées.

En conséquence chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard de la FFSA.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire Sportif en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.8p VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres. (Cf aux réglementations rallyes et C.F.R. 2021).

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur.

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

5.2p PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

En plus des 2 plaques de rallye et panneaux de portière, l'organisateur délivrera 2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune fluo qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conformément au règlement standard CFR (annexe) et au document distribué lors des vérifications administratives.

5.2.5 p PRODUCTION D'IMAGE

Conforme Règlement standard des Rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2021

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Le 62^{ème} Critérium des Cévennes représente un parcours total de 775,0 km et comporte 13 épreuves spéciales, dont 7 E.S. différentes, d'un total de 194 km (soit, 25 %). Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Les épreuves spéciales sont :

| | | | |
|-----------------------|--|-------------|-------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62 ^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 17/23 |
|-----------------------|--|-------------|-------|

| E.S. N° | NOMS DES SPECIALES | LONGUEUR | VENDREDI 29 | SAMEDI 30 |
|---------|--|----------|-------------|-----------|
| 1/4 | ALZON – VISSEC - LA RIGALDERIE | 15.4 km | 2 fois | |
| 2/5 | CC PAYS VIGANAIS – MONTDARDIER – LE VIGAN | 16.3 km | 2 fois | |
| 3/6 | CC GANGES/SUMENE – LA CADIERE-SUMENE | 13.2 km | 2 fois | |
| 7/11 | LE MINIER | 13.8 km | | 2 fois |
| 8/12 | CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES COL DU PAS - LES PLANTIERS – COL DE BES | 23.3 km | | 2 fois |
| 9/13 | COL DE LA TRIBALE – ND DE LA ROUVIERE- ARDAILLES | 14.4 km | | 2 fois |
| 10 | KARTIX | 1.45 km | | 1 fois |

| RECAPITULATIF | E.S. | LIAISONS | TOTAL |
|---------------|----------|----------|----------|
| ETAPE 1 | 89.8 km | 272.0 km | 361.8 km |
| ETAPE 2 | 104.2 km | 309.0 km | 413.2 km |
| TOTAL RALLYE | 194.0 km | 581.0 km | 775.0 km |

NOTE IMPORTANTE

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €.

PLANNING DES RECONNAISSANCES

| N° E.S. | NOMS DES SPECIALES | SESSION 1 | | SESSION 2 | |
|------------|---|---|---------------------------|---------------------------|------------------------|
| | | SAMEDI 23 8 h / 20 h | DIMANCHE 24 7 h / 12 h | MERCREDI 27 8 h / 20 h | JEUDI 28 7 h / 12 h |
| 1/4 | ALZON –VISSEC- LA RIGALDERIE | OUI | NON | OUI | NON |
| 2/5 | CC PAYS VIGANAIS – MONTDARDIER – LE VIGAN | OUI | NON | OUI | NON |
| 3/6 | CC GANGES/SUMENE – LA CADIERE- SUMENE | OUI | NON | OUI | NON |
| 7/11 | LE MINIER | OUI | NON | OUI | NON |
| 8/12 | CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES COL DU PAS - LES PLANTIERS – COL DE BES | NON | OUI | NON | OUI |
| 9/13 | COL DE LA TRIBALE – ND DE LA ROUVIERE-ARDAILLES | NON | OUI | NON | OUI |
| 10 | KARTIX | Vendredi 29, 10h00 – 13h00 : Reconnaissance (1 seul passage) avec véhicule de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ Montpellier et Assistance A , Le Vigan | | | |

6.2.2 p Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) lorsqu'ils rempliront la fiche de reconnaissances. Grâce à la géo-localisation des contrôles de vitesse seront effectués à tout moment des reconnaissances.

Deux autocollants (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances (et la course) et identifiés « 62^{ème} Critérium des Cévennes » devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissance, au niveau du pare-brise et de la vitre arrière.

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.

Seule dérogation à la règle générale autorisée : à l'issue de la reconnaissance de l'E.S. 7/11, les concurrents doivent redescendre par la D 48 qui sera donc à double sens pendant les reconnaissances, de façon à garder la route communale et de la D 272 B dans le meilleur état possible pour le jour de la course (samedi 30/10/2021).

La Base d'essais (« shake-down ») n'est pas ouverte aux reconnaissances pendant les périodes définies dans le tableau ci-dessus (voir article 7.5.20p).

RAPPEL :

Le panachage WE – Semaine est autorisé.

Cependant, le planning des reconnaissances tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus doit être strictement respecté.

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.

| | | | |
|-----------------------|--|-------------|-------|
| REGLEMENT PARTICULIER | 62 ^{ème} Critérium des Cévennes | V15.07.2021 | 19/23 |
|-----------------------|--|-------------|-------|

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA et C.F.R. 2021.

7.1.9p OUVREURS

Conforme au Règlement du C.F.R. 2021.

Les ouvriers sont autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur avec une demande en remplissant la feuille d'engagement spécifique mentionnant le type, le modèle, le numéro d'immatriculation du véhicule ouvrier (seuls les véhicules de série sont autorisés) ainsi que les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. et d'une pièce d'identité. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules et devront porter leurs licences et leurs permis de conduire.

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés par 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient. Cette identification obligatoire fournie par l'organisateur donnera lieu à un droit maximum de **180 €**.

De plus, pour les ouvriers un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site du Parc d'assistance de Le Vigan.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Rappel : la communication des corrections de notes aux équipages ne peut se faire qu'au niveau du parc assistance et des parcs de regroupements(Art. 4.3.4 du C.F.R. 2021).

UN SEUL véhicule « Ouvrier » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « Ouvriers » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvrier. Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une E.S. justifié par un incident technique ou toute autre raison particulière à cet ouvrier quelqu'en soit le motif, dès le passage du véhicule tricolore, il lui est interdit de continuer sa progression avant le passage du véhicule balai ou damier

7.3.5p En ce qui concerne les C.H. qui précèdent le départ d'une E.S. , le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord, casqué et sanglé.

7.3.17p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.et C.F.R.2021

RAPPEL

Les concurrents devront avoir soumis, avec succès, leur voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante ou à l'heure indiquée par le responsable des commissaires techniques.

7.5p EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et C.F.R.2021

7.5.10p L'organisateur met en place un dispositif efficace de ralentissement entre l'arrivée d'une E.S. et le point Stop (chicane, ralentisseur, rétrécissement en forme d'entonnoir) à une distance d'au moins 100 m avant le point Stop.

7.5.13 p : EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors de l'ES 10 (KARTIX) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.

• tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent classé dans l'ES, augmenté de 1 minute. Pour cette ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

Rappel : La reconnaissance de cette E.S. 10 se fait avec la voiture de course le vendredi 29 octobre 2021 au cours du parcours de liaison entre le départ de Montpellier et le parc d'Assistance de Le Vigan.

7.5.17p SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.3p DEPANNAGE

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir par lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4p DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone indiqué au niveau du road book, briefing pilote et carnet de bord).

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se traduire par une pénalité infligée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à celle-ci s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage. Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le passage du véhicule damier.

La Direction de Course pourra aider les équipages dans leur démarche de recherche d'une société de dépannage.

7.5.18.1p – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Les signes distinctifs des officiels et des commissaires sont :

| | | |
|------------------------|---|---|
| Chasuble Rouge | : | Directeur de Course E.S. |
| Chasuble Rouge | : | C.R.A.C. (avec mention « Relations concurrents ») |
| Chasuble Orange Barrée | : | Chef de Poste |
| Chasuble Orange | : | Commissaire de Route |
| Chasuble Jaune | : | Commissaire Sécurité |
| Chasuble Bleu Clair | : | Chronométrateur |
| Chasuble Noire | : | Commissaire Technique |
| Chasuble Blanche | : | Médecin |
| Chasuble Verte | : | Presse accréditée |

7.5.20p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI » - CC GRAND PIC SAINT LOUP

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 28 Octobre 2021 de **13 h 00 à 17 h 00**, au nord de Montpellier sur les communes de Fontanes et de St Bauzille de Montmel, sur une distance de 3,5 Km environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquittés un droit de **180 Euros**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence (au minimum, une licence Satellite de type EIPS). Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard, à la date de clôture des engagements (lundi 18 Octobre 2021).

Les pilotes et copilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification".

Les concurrents ne pourront pas effectuer plus de 4 essais en plus du 1^{er} passage en reconnaissance. **Dans ce cas (1^{er} passage en reconnaissance), les concurrents devront obligatoirement le signaler, par mesure de sécurité, au directeur de course présent au départ.** Ces essais ne seront pas chronométrés.

IMPORTANT :

-Un commissaire technique sera présent pour vérifier les principaux éléments de sécurité de chaque voiture et de l'équipage.

-Concernant la zone d'assistance sur la commune de Fontanès (Mas de Jon), un seul véhicule de moins de 3,5 tonnes sera autorisé par équipage.

-Le stationnement est rigoureusement interdit sur tout le territoire de la commune de St Bauzille de Montmel (arrêté municipal d'interdiction)

-Un road-book spécifique sera mis en ligne sur le site de l'A.S.A. HERAULT pour se rendre dans cette zone et ensuite pour aller de cette zone à la base d'essai. Il permettra aussi de se rendre aux vérifications techniques à Montpellier, Lycée Pierre Mendès France.

PRESENTATION DES EQUIPAGES A LA SEANCE D'AUTOGRAPHES

Jeudi 28 octobre à partir de 19 h Salle des Rencontres – Mairie de Montpellier 1, Place Georges Frêche 34000 – MONTPELLIER sur invitation du promoteur du C.F.R.

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et C.F.R. 2021

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, et à l'article 9 du règlement C.F.R 2021.

Il sera établi un classement :

- Championnat de France Pilotes et Copilotes
- Championnat de France de 2 Roues Motrices Pilotes et Copilotes
- Championnat de France Féminin
- Championnat « Team »
- Classement Promotion « Trophée Michelin » CFR
- Classement Promotion « Trophée Michelin » R5
- Classement Promotion « Trophée Michelin » Hors R5
- Classement Pilote Régionaux (Ligue Occitanie Méditerranée)

ARTICLE 10P - PRIX & COUPE

10.1p REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du 62^{ème} CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 30 octobre 2021 à l'arrivée du rallye Podium Pce G. Frêche – Remise des prix – Parc Fermé Arrivée Site Richter, Montpellier

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de reclassement à St Mathieu de Trévières (CH13A), **le pointage en avance n'étant pas autorisé au niveau du CH précédant le podium d'arrivée à Montpellier (CH 13C)**. Les concurrents sont placés en régime de parc fermé entre le podium d'arrivée et le Parc fermé d'arrivée finale, Avenue Raymond Dugrand (Site de Richter).

-PRIX EN ESPECES PAR CLASSE

| NBRE DE PARTANTS PAR CLASSE | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} |
|-----------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| - De 1 à 5 | 25 % X E | | |
| - De 5 à 9 | 50 % X E | | |
| - A partir de 10 | 100 % X E | 50 % X E | 25 % X E |
| - Féminin | 50 % X E | | |

(E = montant de l'engagement réellement payé limité à 1050 € et hors module de géo-localisation)

Seront considérés comme « partants » tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre le départ du Rallye.

Les concurrents Classement Promotion Michelin ainsi que ceux des Coupes de Marque (208 Rallye Cup et Clio, Trophy France Asphalte) ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

L'organisateur établira un classement spécifique pour les équipages engagés dans une classe du C.F.R. Junior d'une Coupe de Marque et non inscrit à ces championnats.

Seul le 1^{er} sera récompensé dans chacune des 3 classes concernées. Il bénéficiera du prix le plus avantageux attribué en fonction du nombre de partants par classe et de sa position. Celui-ci sera non cumulable avec celui de son classement dans la classe concernée.

Ce prix ne pourra être inférieur à 25% X E

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 7 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

-COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée (Parvis Georges Frêche – Mairie de Montpellier) et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du Classement Scratch, + 1^{er} du Classement Team
- Les 3 premiers équipages du Classement 2 Roues Motrices
- Les 3 premiers équipages du Classement «Promotion Trophée Michelin»
- Les 3 premiers équipages du Classement des Rallyes de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Les 3 premiers équipages du Classement Coupes de Marque. (Peugeot & Renault)
- Le premier équipage Féminin
- Les vainqueurs de chaque Classe
- Le premier équipage 100 % A.S.A. Hérault classé au Scratch «Trophée Jean-Louis GOUR»

Seront également distribuées des récompenses spécifiques aux lauréats du « Trophée Igol »

- PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

Les 3 premiers du Classement Général, les 3 premiers du Classement « Trophée Michelin » et les 3 premiers des Coupes de Marques doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de presse, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

Nous remercions toutes les personnes prenant part au 62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES de favoriser le plus possible les activités commerciales locales des Hauts Pays Cévenols, afin de répondre au souhait des organisateurs et de maintenir la meilleure perception possible de notre manifestation auprès de tous les habitants.

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du 62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES et à proximité immédiate est strictement interdit, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du CRITERIUM DES CEVENNES ou sur l'utilisation de son nom devra être déclarée, négociée et autorisée par les organisateurs.